



natura

Vallée de la Loue et vallée du Lison *infos*

Bulletin d'information

Syndicat Mixte de la Loue



Ornans – Vallée de la Loue - © A. Chiffaut

Le mot du Président

Voici avec un peu de retard, le bulletin Natura 2000 infos n° 7 ! Huit ans déjà que Natura 2000 est en place sur le territoire Loue-Lison. Après les premières années consacrées à l'acclimatation et à l'élaboration des documents d'objectifs, la mise en œuvre est entrée dans son rythme de croisière. Une quinzaine de contrats a d'ores et déjà été signée afin de restaurer et de gérer nos milieux naturels remarquables. D'autres contrats sont en préparation. Mais il reste encore beaucoup à faire, et des enjeux forts nous attendent notamment sur les versants de la Haute Loue qui continuent à s'enfricher.

Comme vous pourrez le lire, le syndicat mixte de la Loue est également devenu opérateur agro-environnemental. En 2008, près de 850 hectares ont été contractualisés avec une soixantaine d'exploitants agricoles du territoire afin de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Notre syndicat devra également se pencher prochainement sur la question des barrages en vue d'améliorer les continuités biologiques sur la Loue et ses affluents afin de répondre aux exigences du Grenelle et de la future Trame Verte et Bleue.

Donc encore beaucoup de travail en perspective, c'est pourquoi nous avons décidé d'étoffer l'équipe salariée en recrutant un demi poste supplémentaire sur la mission Natura 2000.

Pour conclure, je tenais enfin à remercier Jean Grammont pour son investissement sur Natura 2000 ces dernières années en tant que président du comité de pilotage.

Maurice DEMESMAY
Président du Syndicat Mixte de la Loue

CONTRATS NATURA 2000

ÉTAT D'AVANCEMENT SUR LOUE - LISON

Signataire	Site Natura 2000	Durée du contrat	Objectifs	Montant contrat
Communauté de communes d'Amancey Loue-Lison	Lison	2005 - 2009	Gestion de la zone humide de Nans-sous-Sainte-Anne	21 961.31 €
Commune de Crouzet-Migette	Lison	2005 - 2009	Gestion des pelouses marneuses	5 800.00 €
Commune de Sainte-Anne	Lison	2005 - 2009	Gestion des pelouses marneuses	3 800.00 €
Commune de Cussey-sur-Lison	Lison	2006 - 2010	Gestion des corniches et pelouses calcaires	6 230.87 €
Association Echel (Eternoz)	Lison	2006 - 2010	Gestion des pelouses marneuses	3 780.06 €
ACCA du Haut Lison (Eternoz)	Lison	2006 - 2010	Gestion des pelouses marneuses	3 840.30 €
Commune d'Echay	Lison	2006 - 2010	Gestion des corniches et pelouses calcaires	14 512.31 €
Commune de Nans-sous-Sainte-Anne	Lison	2007 - 2011	Restauration de forêts alluviales	6 518.70 €
Commune d'Amancey	Loue	2007 - 2011	Gestion des corniches et pelouses calcaires	26 385.26 €
Commune d'Epeugney	Loue	2008 - 2012	Gestion des pelouses marneuses	62 626.10 €
Commune d'Eternoz	Lison	2008 - 2012	Restauration de forêts alluviales	2 595.60 €
ACCA du Haut Lison (Eternoz)	Lison	2008 - 2012	Gestion des pelouses marneuses	19 998.32 €
Association DNE (Cléron)	Loue	2008 - 2012	Restauration et gestion de pelouses calcaires	16 220.89 €
Commune d'Ornans	Loue	2008 - 2012	Gestion de la zone humide des Vouasses	29 753.56 €
Association T.R.I (Quingey)	Loue	2009 - 2013	Restauration et gestion de pelouses calcaires	341 689.00 €
Total				565 712.28 €

Contrats Natura 2000 forestiers

Remarque : d'autres contrats sont à l'étude en 2009, notamment à Malans et Lods

ORNANS : des vaches écossaises pour gérer la zone humide

Propriété de la ville d'Ornans, la zone humide des « Vouasses », d'une superficie de 8 hectares, accueille depuis début décembre 2008 de nouvelles pensionnaires: des vaches Highland. Ces animaux rustiques originaires d'Écosse et adaptés au pâturage des zones humides, auront comme rôle d'entretenir le site tout en préservant la biodiversité, et notamment certaines espèces remarquables comme le Cuivré des marais, papillon de jour qui a besoin, pour subsister, de hautes herbes poussant sur sols humides.

Bien consciente de l'intérêt de cette zone humide qui permet également de stocker de l'eau en période de crue, la commune d'Ornans s'est engagée à préserver ce site à travers un contrat Natura 2000 signé avec l'État. Les financements (État et Union Européenne) ont permis de poser une nouvelle clôture et la remise en place d'un pâturage.

Les animaux qui appartiennent à un éleveur de Breurey-lès-Faverney en Haute-Saône seront suivis localement, pendant 5 ans, par un agriculteur d'Ornans.



Cuivré des marais



Vache écossaise Highland Cattle - © F. Ravenot



Ornans - Zone humide des "Vouasses"

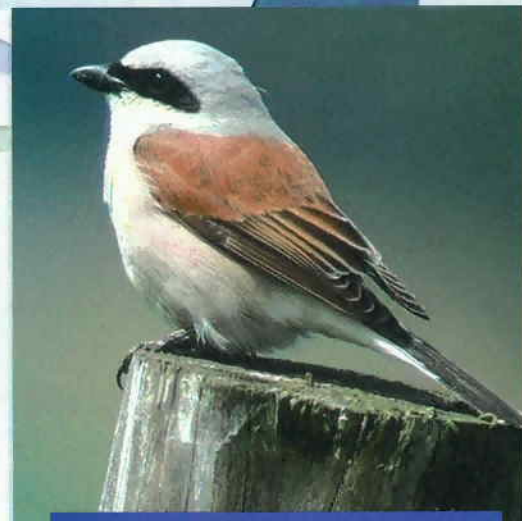
D LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES : bilan 2008

Suite à la nouvelle réorganisation des fonds européens agricoles pour la période 2007 – 2013, les sites Natura 2000 sont désormais prioritaires pour la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales (MAET).

Ces mesures visent à privilégier des pratiques agricoles plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité.

Le syndicat mixte de la Loue, désigné opérateur agro-environnemental, a défini 4 zones à enjeux prioritaires à l'intérieur du périmètre Natura 2000 Loue-Lison (vallées inondables, bassins versants des ruisseaux à forts enjeux patrimoniaux, prairies de fauche peu amendées et pelouses calcaires) où 4 types de Mesures Agro-Environnementales étaient éligibles (suppression de la fertilisation, réduction de la fertilisation azotée à 30 ou 60 unités et gestion du pâturage).

L'animation menée en 2008, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, a permis de contractualiser avec **une soixantaine d'exploitations agricoles du territoire Loue-Lison pour une surface de 852 ha** (cf tableau ci-dessous pour les surfaces contractualisées par zones à enjeux et par mesures).



La Pie-grièche écorcheur, inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », est dépendante d'une agriculture extensive préservant pâturages et haies arbustives - © R. Dumoulin



Le montant total des contractualisations s'élève à près de **525 000 euros sur 5 ans** (hors socle Prime Herbagère Agro-Environnementale – PHAE2).

L'Ecrevisse à pieds blancs, inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats », encore présentes sur quelques affluents de la Loue, a besoin de ruisseaux bien préservés et de bonne qualité - © B. Tissot

Zones à enjeux	Suppression fertilisation	Réduction fertilisation (30 uN)	Réduction fertilisation (60 uN)	Gestion pâturage	Total (ha)
Lits majeurs inondables	102				102
Ruisseaux patrimoniaux	142	140			282
Prairies maigres de fauche		108	70		178
Pelouses calcaires et mosaïques	276			14	290
Total (ha)	520	248	70	14	852

Reconduction de l'opération en 2009 !

Les mesures agro-environnementales seront à nouveau reconduites en 2009 sur les mêmes bases avec possibilité pour les exploitants agricoles de rompre les contrats PHAE2 souscrits en 2008.

Sur le Crêt Monnot, une mesure « Prairie fleurie » sera éligible afin de préserver les prairies de fauche montagnardes.

Pour tout renseignement :
Syndicat Mixte de la Loue - Emmanuel Cretin
03 81 52 38 33



ZOOM SUR UN ESPACE NATUREL REMARQUABLE : LA CÔTE DE MOINI À QUINGEY

Carte d'identité du site

Propriété : Commune de Quingey
Gestionnaire du site : association T.R.I
Surface : 20 ha
Intérêt patrimonial : pelouses calcaires du Festuco – Brometea (annexe I directive « Habitats ») et fruticées thermophiles
Espèces remarquables : Orobanche de Bartlingi (*Orobanche bartlingii*), Bacchante (*Lopinga achine*), Grand Nègre des bois (*Minois dryas*), Lézard vert (*Lacerta bilineata*)
Statuts :
- Site Natura 2000 « Vallée de la Loue »
- Espace Naturel Sensible du département du Doubs
- ZNIEFF de type I « Pelouses de la Côte de Moini »



Vue de la partie nord de la Côte de Moini

Contexte : autrefois pâturée par des chèvres, la Côte de Moini est aujourd'hui abandonnée par l'agriculture et s'enfriche progressivement. Cette fermeture du paysage s'accompagne également d'une perte de biodiversité puisque les pelouses calcaires et les espèces associées thermophiles (qui aiment la chaleur) sont remplacées progressivement par des espèces forestières plus banales. Les documents de gestion (document d'objectifs Natura 2000 et plan de gestion Espaces Naturels Sensibles) préconisent la remise en place d'un pâturage extensif sur la Côte de Moini afin de stopper l'enfrichement.



Lézard vert - © F. Ravenot



Bacchante - © F. Ravenot

Espèces encore présentes sur la Côte de Moini mais menacées par l'enfrichement progressif du site

Un projet ambitieux : dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles initiée par le Conseil Général du Doubs, la commune de Quingey, soucieuse de préserver cet espace remarquable, a confié la gestion des terrains à l'association locale T.R.I (Traitement Recyclage Insertion).

A cet effet, l'association T.R.I prévoit d'une part, de constituer un troupeau conservatoire pour entretenir le site et d'autre part, de faire découvrir ce patrimoine naturel au grand public et aux scolaires.

Un contrat Natura 2000 d'un montant de 340 000 euros sur 5 ans a été récemment signé entre T.R.I et l'Etat. Ces financements (Etat et Union Européenne) permettront de remettre en place une clôture fixe, d'effectuer des travaux de débroussaillage, de mettre en place un abri temporaire pour les animaux, de suivre le pâturage (création d'un demi-poste de berger) et d'entretenir le site et la clôture.

Le Conseil Général du Doubs apportera également son soutien financier pour les suivis faune et flore et pour les aménagements destinés à l'accueil du public et des scolaires.



La mise en place d'un pâturage à l'aide de chèvres et de moutons devrait permettre de stopper l'enfrichement du site

Natura 2000 Infos – Bulletin d'information n° 7 – Mars 2009

Direction de publication : M. le Président du Syndicat Mixte de la Loue

Réalisation : Syndicat Mixte de la Loue

Conception et impression : CF IMPRESSIONS, Pontarlier - Tél. 03 81 46 49 83

Contact : E. CRETIN / Syndicat Mixte de la Loue

8 rue du chalet d'Arguel / 25720 PUGEY

Tel. 03 81 52 38 33 / Fax 03 81 52 36 92 / E-mail : SMIX.LOUE@wanadoo.fr

www.pays-ornans.com et www.ccall.fr

